



C'est la guerre entre les pêcheurs de loisir qui veulent pêcher le saumon dans l'Adour et les pêcheurs professionnels dans le port de Bayonne. Il paraît qu'une 20 aine y pêchent le saumon avec des filets dérivants. Les prises doivent être conséquentes sinon, ils ne seraient pas aussi nombreux si la vente de saumon sauvage n'était pas lucrative ? Le tribunal a interdit cette pratique que le préfet n'a pas fait respecter et que le Président de Région vient d'autoriser.

Pour le saumon pêché par les uns ou les autres, la bataille politicienne ne change pas grand-chose pour lui. Il n'aura même pas le premier silure et le premier barrage à affronter. C'est bien un paradoxe incompréhensible que mobiliser des fonds publics considérables pour prétendre sauver une espèce et de continuer à autoriser sa ponction jusqu'à l'épuisement total du stock.

Une étude de 2,2 millions d'euros va traiter de l'impact du changement climatique sur les peuplements piscicoles.

Il n'y a pas que la surpêche, le braconnage et les prises légales : s'il est toujours très inconvenant de suspecter les pollutions et la prédation, il devient maintenant question du changement climatique.

Nous sommes perplexes quand on apprend que l'étude est menée conjointement avec les Fédérations de pêches et l'OFB dont on connaît les a priori désignés depuis 20 ans : les barrages diminuent le débit des rivières et portent l'eau à ébullition. Ce pilier de la croyance de la continuité écologique est bien connu. Martelé encore dans les projets de SDAGE rédigés « en haut lieu ».

Pour être crédible, l'étude pouvait être menée par l'IRSTEA et le Muséum avec, si nécessaire, des scientifiques indépendants au lieu de deux organismes qui sont à la fois juge et partie.

Un grain de sable dans l'édifice ?

Il ne faudrait surtout pas que les prospectives exposent le risque d'une modification significative des espèces piscicoles depuis l'anthropocène (phénomène déjà documenté) due au changement climatique.

Si tel était le diagnostic, il bouleverserait les fondements des espèces cibles du classement des cours d'eau en L1 ou L2 et la doctrine associée.

Tout comme les passes à poissons construites vers les années 2000 ne sont plus aux nouvelles normes, toutes celles construites à grands frais depuis 2012 pourraient devenir obsolètes ou inutiles.

Comme il en reste quelques milliers à construire, dépêchons-nous avant qu'il n'y ait plus d'espèces migratrices du tout !

Y aura-t-il encore des saumons, des aloses, des lamproies et des anguilles dans 20 ans en Aquitaine ?

Qui sait ce que nous pêcherons dans les rivières ou les fleuves dans 20 ans en Aquitaine ? C'est pour anticiper la réponse que l'IRSTEA, institut spécialisé dans l'étude des écosystèmes aquatiques lance une grande enquête européenne. En ligne de mire, l'impact des changements climatiques.

Publié le 11/06/2020 France 3

Ils sont habitués de nos eaux fluviales, mais pour combien de temps encore ? Les aloses, les lamproies bien connues des Girondins, mais aussi l'esturgeon ou encore le saumon, non pas celui d'élevage que vous retrouvez sur les étals, mais le sauvage que l'on trouve dans le sud de la région.

La situation reste critique

» Tous ces poissons ont une valeur économique, écologique et patrimoniale importante. Ce sont ce que l'on appelle les poissons migrateurs qui habitent à la fois en eau douce ou salée selon la période de leur vie. On les retrouve sur toute la façade atlantique. » Patrick Lambert, chercheur à IRSTEA fait partie de l'équipe de scientifiques qui a lancé une étude à l'échelle européenne pour savoir ce qu'ils vont devenir. Car quel peut être leur avenir alors que la pêche, à différents stades de leur vie, impacte fortement les populations. Que les barrages obstruent leur circulation, que leur habitat est souvent mis à mal par les pollutions ou encore l'activité économique comme les extractions de granulats en rivière ou sur le domaine côtier en façade atlantique, les espèces invasives comme le silure, lui-même introduit pour satisfaire la pêche récréative.

Bref, c'est un triste inventaire à la Prévert mais qui ne serait pas complet si nous n'évoquions pas **les changements climatiques, source majeure d'inquiétude.**

Quasiment toutes les populations de poissons sont pas mal impactées. Que fait-on pour s'adapter ?

Géraldine Lassalle, également chercheur à IRSTEA, précise aussi le but de l'étude : » On ne peut pas faire comme avant. Il faut gérer différemment en fonction des nouveaux enjeux, notamment les évolutions du climat. Est-ce qu'on maintient des pêches coûte que coûte, ou est-ce qu'on sanctuarise des zones pour laisser place au tourisme ? «

C'est l'heure du questionnement même si des observations montrent déjà les changements. » Les études ont montré que les populations d'aloses du sud avaient diminué, elles ont disparu au Maroc. »

D'où la question posée par les chercheurs :

En quoi les changements climatiques vont affecter les aires de répartition des poissons ?

Préserver les services que nous rendent les poissons

En toute hypothèse, les populations de poissons du sud vont avoir des difficultés pour survivre, il faut s'attendre à un déplacement. On retrouve d'ailleurs l'alose vers la Baltique, ce qui n'était pas habituel...

Il en va de l'activité humaine. Les poissons rendent de grands services aux hommes. Ils apportent des protéines que l'on mange et des revenus à travers la pêche.

Deuxième service que décrit Patrick Lambert : » Les poissons vont grandir et leurs carcasses enrichissent les rivières, c'est un flux de matière non négligeable qui contribue à la régulation des grands cycles chimiques du milieu aquatique. »

Le troisième service est culturel : un attachement qu'ont les gens. Patrick Lambert donne quelques exemples :

» La gastronomie avec la lamproie à la Bordelaise ou encore l'alose toujours fêtée encore à Lormont sur les bords de la Gironde alors qu'elle n'y est plus pêchée dans le cadre d'un moratoire depuis 2008. Pour faire la fête, on l'achète en Loire où c'est autorisé. «

Alors quel poisson et où dans l'avenir, horizon 20 ans ? Réponse dans 3 ans avec ce projet européen baptisé » DiadES1 » qui va réunir plusieurs partenaires européens, car les poissons vont migrer et il vaut mieux prendre les mesures adéquates tous ensemble.

C'est quoi le projet européen DiadES1

Il vise à améliorer la coopération transnationale. Cette initiative coordonnée par IRSTEA réunit 30 partenaires européens. Les partenaires français du projet sont : le Muséum National d'Histoire Naturelle, l'Agence française pour la biodiversité, le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, l'Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Loire-Bretagne et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine.

Ce projet est financé par le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) avec un budget de 2,2 millions d'euros, et sera mis en œuvre jusqu'en 2022.

Christine Le Hesran